

**400 €uros tout de suite pour tous !  
Revalorisation du complément-poste !  
Revalorisation du complément bi-annuel !**

### Depuis 2005, les profits de La Poste s'élèvent à plus de 3,5 milliards !

Malgré les annonces alarmistes annonçant un résultat divisé par 2 puis par 3, le 17 décembre 2009, la séance du Conseil d'Administration révélait une prévision de 400 millions d'euros de bénéfice pour le Groupe. Pas mal en temps de crise !

Depuis, au 1<sup>er</sup> semestre 2010, La Poste annonce 478 millions d'euros (+90 m€ soit + 23%). Oui on ne cessera de le répéter, ces résultats doivent permettre à La Poste de répondre à l'exigence d'un versement de 400 euros pour tous les personnels du Groupe. Ces profits doivent également permettre la revalorisation du complément-poste et du complément bi-annuel.

### Ce qui est possible à France Telecom doit l'être à La Poste.

Il faut gagner la déclinaison des mesures Fonction Publique pour les fonctionnaires de niveau correspondant aux catégories B et C avec des points d'indice supplémentaires, c'est possible.

Cela a été gagné à France Télécom. La direction a dû prendre des mesures en ce sens pour ses fonctionnaires qui comme ceux de La Poste sont considérés comme ne relevant pas des catégories A, B, C et D bien qu'étant fonctionnaires. De plus, tous les personnels de France Télécom ont aussi obtenu une augmentation annuelle minimale de 500 euros de leur rémunération en 2010.

### Actionnaires ou salariés, il va falloir choisir !

Les richesses sont créées par les salariés, c'est donc bien à eux que doit être reversé le fruit de leur travail. La Poste et le gouvernement choisissent de récompenser ceux qui ne travaillent pas : les actionnaires et les financiers. Nous ne pouvons l'accepter. Augmenter les salaires c'est possible, pour cela il faut en finir avec des actionnaires et des banquiers qui mettent les pays et les citoyens à genoux.

**Part des profits :  
En 30 ans, 10% de la richesse produite a été transférée des salaires vers les profits et les actionnaires.**

**Productivité :** depuis 1960, la productivité a été multipliée par 5. Un actif en 2010 produit 5 fois plus de richesses qu'un actif en 1960. Les richesses, ont considérablement augmenté (*le PIB a doublé en 20 ans, de 980,5 milliards d'euros en 1989, il est passé à 1950,1 milliards d'euros en 2008*). Les moyens existent, il y a largement de quoi augmenter les salaires, créer des emplois et financer la retraite à 60 ans !

### Salaires, emploi, retraite, sécurité sociale : tout est lié !

Les bas salaires, la précarité de l'emploi, le chômage, les exonérations de cotisations sociales patronales sont les principaux responsables des soi-disant déficits des caisses de retraites, de la sécurité sociale (*le manque à gagner pour les cotisations sociales se chiffre à près de 65 milliards d'euros par an*).

1 % de hausse du SMIC, c'est 1,5 milliards d'euros. 1 million d'emplois, c'est 5 milliards pour les caisses de retraites.

**Pour la CGT, c'est 1 600€ tout de suite !!!**

### Tout augmente, sauf les salaires !

Transports : + 2,5 à 3,9%  
Carburant : + 12%  
Gaz : + 4,7%  
Fioul : + 24%  
Impôts locaux : + 4 à 10%  
EDF : + 3 à 4 % pour la deuxième fois depuis août  
Mutuelles : hausse annoncée des cotisations

### Revendications

- La revalorisation du point d'indice et de toutes les grilles salariales sur la base d'un SMIC à 1600€ nets.
- La garantie du doublement du salaire en 20 ans, hors inflation et promotion.
- La revalorisation du complément poste à hauteur de 20% minimum de la rémunération et du complément bi-annuel.
- Le 13<sup>ème</sup> mois.
- Le versement exceptionnel de 400€ immédiatement pour chaque personnel du Groupe La Poste.
- Une refonte des grilles de salaires et des compléments sur le principe de l'égalité salariale agent fonctionnaire - agent de droit privé : à travail égal=salaire égal.
- La mise en œuvre de mesures au moins équivalentes à celles obtenues pour les catégories B et C de la Fonction Publique pour les fonctionnaires.
- Le droit à une réelle promotion en quantité et en qualité, ce qui suppose un véritable pyramidage des niveaux de fonction.
- Des mesures pour pallier aux inégalités salariales hommes/femmes existantes.
- La prise en charge complète du coût du transport pour les trajets domicile/travail partout quel que soit le mode utilisé.
- La réouverture des négociations sur la prime ultramarine.

**Dès à présent, signez massivement la pétition qui circule !  
Dans chaque service, dans chaque bureau, le même jour,  
nous irons porter en délégation cette pétition.**

**Non, décidément, ils n'en ont pas fini avec nous...**

**EMPLOIS-SALAIRES-RETRAITES-SERVICE PUBLIC-CONDITIONS DE TRAVAIL,  
ON NE LÂCHE RIEN !!!**



# Augmenter les salaires des postiers : il y a urgence !



**Le 8 novembre, les négociations salariales démarrent à La Poste. Elles se termineront le 20 décembre. La CGT appelle tous les postiers à faire de cette période un temps fort d'initiatives et d'actions locales (pétitions, délégations de masse) pour exiger des augmentations de salaire et des mesures d'urgence pour le pouvoir d'achat des postiers.**

**Le nombre de postiers en situation de précarité financière et qui n'arrivent plus à vivre de leur travail explose ! Il y a, à La Poste, des travailleurs pauvres. Malgré cela, celle-ci est exonérée des cotisations sociales sur les bas salaires à hauteur de 190 millions d'euros par an !**

**Que l'on soit débutant ou avec de l'ancienneté. Que l'on soit contractuel ou fonctionnaire, la PAIE EST PLUS QU'INSUFFISANTE !!**

Il n'est plus acceptable que d'un côté, ceux qui créent les richesses ne perçoivent quasiment rien de celles-ci et que de l'autre, ceux qui imposent des critères de gestion aux seules fins de profits empochent la quasi-totalité de ces richesses créées. Pour la CGT, parler de répartition des richesses, c'est parler de la rémunération de la force de travail. C'est revendiquer de meilleurs salaires ayant une incidence directe sur le niveau des pensions et le financement de la Sécurité Sociale. Augmenter les salaires, c'est permettre aux agents de La Poste de vivre de leur travail car on ne vit pas pour travailler, on travaille pour vivre ! Les revenus des plus riches ont été eux multipliés par 4 ces 5 dernières années. Cette injustice n'est plus supportable et c'est bien ce qu'expriment les salariés dans les très fortes mobilisations que l'on connaît depuis la rentrée.

**Emplois-Salaires-Retraites-Service Public et Conditions de travail : on ne lâche rien !**

### Pouvoir d'achat : les postiers n'y arrivent plus...

**Salaire net pour un ACC12 qui débute : 1200 euros**

**Si l'on retire :**

- le loyer : 500 euros
- l'eau, le gaz, l'électricité : 100 euros
- les transports : 60 euros
- l'essence : 120 euros
- le téléphone : 30 euros
- les impôts : 100 euros
- les impôts locaux : 60 euros
- L'assurance voiture, habitation, la mutuelle : 80 euros

**Total : 1050 euros**

**Reste 150 euros pour se nourrir, s'habiller, alors vacances, loisirs, sorties, culture, en bref vivre, cela reste inaccessible... C'est la misère !**

**Et pendant ce temps, les 10 familles les plus riches de France se partagent plus de... 75 milliards d'euros !!!**

	Groupe	Patrimoine en milliards d'euros	Patrimoine en années de Smic
Gérard Mulliez	Groupe Auchan	15,0	938 000
Bernard Arnault	LVMH	14,6	912 000
Liliane Bettencourt	L'Oréal	10,1	631 000
Famille Hermès	Hermès	7,7	481 000
Famille Louis-Dreyfus	Louis-Dreyfus	7,0	438 000
François Pinault	PPR	4,9	309 000
Serge Dassault	Marcel Dassault	4,7	294 000
Romain Zaleski	Eramet	3,8	239 000
Jacques Servier	Laboratoires Servier	3,8	239 000
Alain Wertheimer	Chanel	3,5	219 000

**Pour rappel, le pseudo trou de la Sécu est de 21 milliards et il manquerait soi-disant 40 milliards à l'horizon 2020 pour financer la retraite à 60 ans !**

**1600 euros nets, salaire de base à La Poste, c'est bien ce qu'il nous faut !!!**

## ECHELLE DE CLASSIFICATION

### CLASSE I

APN1	Durée d'échelon		1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	2 ans	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
	INDICES	BRUTS	287	290	298	307	315	323	333	347	358	374	387	404	416	427	438	449
		RÉELS	283	285	291	298	303	308	316	325	333	345	354	365	370	379	386	394

APN2	Durée d'échelon		1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	1 an	2 ans	
	INDICES	BRUTS	290	298	302	316	328	346	358	374	384	396	412	420	430	441	453	463	479
		RÉELS	285	291	294	303	312	324	333	345	352	360	368	373	380	388	397	405	416

### CLASSE II

ATG1	Durée d'échelon		1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	2 ans	3 ans	3 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	4 a. excp.	4 a. excp.		
	INDICES	BRUTS	306	314	319	333	346	358	369	374	396	412	425	437	453	465	480	494	520	544	592	612
		RÉELS	297	303	305	316	324	333	341	345	360	368	377	385	397	407	416	426	446	463	499	514

ATG2	Durée d'échelon		1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	3 ans	3 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	4 ans excp.	
	INDICES	BRUTS	384	393	412	425	437	448	453	463	480	494	513	523	548	562	579	592	612
		RÉELS	352	358	368	377	385	393	397	405	416	426	441	448	466	476	489	499	514

ATGS	Durée d'échelon		1 an	1 an	1 an	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	3 ans	
	INDICES	BRUTS	425	446	463	479	494	513	532	551	569	588	612	638
		RÉELS	377	392	405	416	426	441	455	468	481	496	514	534

### CLASSE III

CAPRO	Durée d'échelon		1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	3 ans	
	INDICES	BRUTS	346	370	395	425	448	463	479	504	518	532	551	569	591	615	638	660
		RÉELS	324	342	359	377	393	405	416	434	445	455	468	481	498	516	534	551

CA 1	Durée d'échelon		1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	2 ans	2 ans	3 ans	4 ans excp.	
	INDICES	BRUTS	379	416	445	473	504	542	569	588	622	649	679	705	735	780
		RÉELS	349	370	391	412	434	461	481	496	522	542	565	585	607	642

CA 2	Durée d'échelon		6 mois	6 mois	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	2 ans	2 ans	
	INDICES	BRUTS	440	473	506	542	562	581	601	621	642	679	713	742	780	808	841
		RÉELS	387	412	436	461	476	491	506	521	537	565	591	613	642	663	688

### CLASSE IV

CS	Durée d'échelon		1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	2 ans	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	ech. fonc.	ech. fonc.	
	INDICES	BRUTS	379	427	469	513	557	597	638	679	713	761	785	803	844	884	925	966	1015	HEA
		RÉELS	349	379	410	441	472	503	534	565	591	627	646	659	690	721	752	783	821	963

## ECHELLE DE RECLASSEMENT

ASER OET	Durée d'échelon		1 an	2 ans	2 ans	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans	4 ans	4 ans	4 ans	
	INDICES	BRUTS	281	287	293	298	301	305	312	324	333	347	388
		RÉELS	281	283	287	291	293	296	301	309	316	325	355

PRE AEXDA	Durée d'échelon		1 an	2 ans	2 ans	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	
	INDICES	BRUTS	287	290	298	306	321	335	347	363	379	396	427	449
		RÉELS	283	285	291	297	307	317	325	337	349	360	379	394

AEXSG	Durée d'échelon		1 an	1,5 an	1,5 an	1,5 an	1,5 an	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	4 ans	
	INDICES	BRUTS	290	298	302	315	328	342	360	377	395	430	453	479
		RÉELS	285	291	294	303	312	323	335	347	359	380	397	416

CT CDTX	Durée d'échelon		1 an	1,5 an	1,5 an	1,5 an	1,5 an	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	4 ans	4 ans excp.	
	INDICES	BRUTS	312	323	335	348	361	376	395	418	440	463	483	510	547	579	612
		RÉELS	301	308	317	326	335	346	359	371	387	405	418	439	465	489	514

IN	Durée d'échelon		1 an	1 an	2 ans	2 ans	3 ans	3 ans	2,5 ans	2 ans 9 m	3 ans 3 m	3 ans	4 ans	4 ans	4 ans excp.	
	INDICES	BRUTS	379	410	431	457	490	529	579	611	642	691	750	780	801	841
		RÉELS	349	368	381	400	423	453	489	513	537	574	619	642	658	688

Au 1<sup>er</sup> Juillet 2010 Valeur du Point brut = 4,6302916 euros - Traitement brut = valeur du point x indice réel

## MONTANT BRUT MENSUEL EN EUROS POUR UN TEMPS COMPLET

	Embauche	1 an	3 ans	6 ans	9 ans	10 ans	12 ans	15 ans	18 ans	20 ans	24 ans
I-2	1362,15	1371,34	1381,09	1395,78	1429,15		1453,93	1478,70	1503,84	1525,57	1541,29
I-3	1383,88	1401,71	1434,75	1453,44	1484,82		1509,37	1533,92	1558,84	1584,87	1601,18
II-1	1422,85	1460,16	1509,77	1528,39	1558,98		1583,83	1608,30	1632,78	1659,11	1676,20
II-2	1444,62	1515,34	1581,23	1600,96	1630,55		1655,03	1679,50	1704,35	1730,31	1748,15
II-3	1489,64	1574,93	1660,59	1698,42	1733,65		1768,88	1798,54	1828,21	1854,17	1873,26
III-1	1544,83		1641,25	1675,50		1700,25		1766,92		1842,58	
III-2	1666,83		1768,67	1797,92		1827,00		1906,92		2403,17	
III-3	1782,58		1890,08	1923,58		1957,08		2041,33		2208,75	

Au 1<sup>er</sup> Octobre 2010 Valeur du Point brut annuel = 44,50 euros - Salaire brut mensuel = (valeur du point x coeff.) ÷ 12